

RENDRE SES SERVICES NUMÉRIQUES ACCESSIBLES À TOUS

Mise en conformité : enjeu d'inclusion et de performance

1 JOUR, 7 HEURES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET TRANSITION DIGITALE POUR LES COLLECTIVITÉS

CODE :
GIN22

Objectifs de la formation

Décrypter le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA)

Intégrer le cadre réglementaire de l'audit RGAA

Identifier les étapes clés pour élaborer et mettre en œuvre un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

Explorer les mécanismes de financement adaptés

Parmi nos formateurs

- **BOUET Antoine**
Président de la société AccessProd - Consultant en accessibilité numérique,

Public concernés

- DGS/DGA, directeur service numérique des collectivités territoriales, élus

Prérequis

- Aucun prérequis

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT

Rendre les services numériques accessibles est obligatoire pour offrir des services publics inclusifs. En effet, à partir du 25 juin 2025, les collectivités, entreprises de plus de 10 salariés, et structures publiques ou parapubliques devront avoir évalué et déclaré la conformité de leurs sites web et leurs services numériques en matière d'accessibilité.

En rendant vos services numériques accessibles, vous ne répondez pas seulement à une exigence réglementaire, vous améliorez également l'expérience usager, renforcez l'efficacité de vos supports en ligne et valorisez votre engagement en faveur de l'inclusion. L'accessibilité numérique, loin d'être une contrainte, devient un levier stratégique pour rendre vos outils numériques plus performants et adaptés à tous.

Alors passez à l'action !

JEU PÉDAGOGIQUE Nuage de mots : à partir d'un outil interactif les stagiaires définissent l'accessibilité numérique

Intégrer les enjeux de l'accessibilité numérique

- Définir l'accessibilité et l'accessibilité numérique
 - Identifier les enjeux de l'accessibilité numérique pour les collectivités
 - Décrypter le cadre légal lié à l'inclusion numérique
 - Les obligations des collectivités en termes d'accessibilité numérique
 - Focus sur les sanctions possibles pour non-conformité du site web
-

Appréhender les éléments clés liés à l'audit RGAA

- Décrypter le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) : origine, structure, objectifs
 - Comment renforcer la transparence et l'inclusion des services publics numériques
 - L'audit d'accessibilité et la déclaration de conformité : par qui et comment s'y prendre ?
 - Appréhender les étapes clés de l'audit RGAA
 - Quels sont les acteurs concernés : équipes interne et externes
 - Comprendre les interactions entre les équipes
 - Effectuer un diagnostic rapide de conformité : les critères les plus courants
-

ILLUSTRATION Un rapport d'audit est présenté et décrypté par le formateur

Exploiter les résultats de l'audit RGAA

- Comment interpréter les résultats de l'audit
 - Comprendre le taux de conformité
 - Faire le point sur la déclaration d'accessibilité
 - S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue
-

ATELIER Analyse collective des résultats et définition de préconisations d'un cas présenté par le formateur

Structurer le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique de sa collectivité

- Etablir un diagnostic initial : état des lieux des infrastructures, services, besoins
 - Assurer une gouvernance et un pilotage stratégique de son schéma pluriannuel d'accessibilité numérique : acteurs, indicateurs clés
 - Effectuer une hiérarchisation des priorités en fonction des contraintes
 - Faire le point sur les ressources financières nécessaires pour son projet
 - S'approprier la méthodologie pour construire un plan d'action adapté à sa collectivité
 - Evaluer et mettre à jour son schéma pluriannuel d'accessibilité
-

ATELIER Décryptage du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

Débriefing final et évaluation des acquis de la formation

Dates

Classe virtuelle

30/06/2026

03/11/2026

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.